Domaine : Droit, Économie, Gestion

Mention : Economie et Gestion

Année: 2023-2024

Catalogue : ODF

Parcours: International semester

Obl.	Code Ametys	Code Apogée	Libellé court	Nat.	Libellé long	ECTS	Poids MODU	Volume hor.	me	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2				
Obl.						EUIS				Modal. Na	ature Durée	Coeff.	Remarques Moda	ıl. N	Nature	Durée	Coeff.	Remarques
SEM 5	L8SDVLL5		Semestre 5			30												
0	L8SDWJSC			UE	UE501 Curriculum	30												
x	KNG1HZZZ		ECON501_INTS	EC	Economics	5		СМ	20		orit et Oral	100%	RP	F	Report		100%	
x	KNG1I072		GEST501_INTS	EC	Marketing Management	5		СМ	20	2 CC Ed	orit et Oral	100%	RP	F	Report		100%	
x	KNG1I0DO		GEST502_INTS	EC	Marketing Research	5		СМ	20	2 CC Ed	orit et Oral	100%	RP	F	Report		100%	
X	KNG11007		GEST503_INTS	EC	Human Ressources Management	5		СМ	20		crit et Oral	100%	RP	F	Report		100%	
x	KNG1I0IV		INFO501_INTS	EC	Information System	5		СМ	20		crit et Oral	100%	RP	F	Report		100%	
x	KNG1I0U4		GEST505_INTS	EC	International project management	5		СМ	20		orit et Dral	100%	RP	F	Report		100%	
X	KNG1I0Z6		GEST504_INTS	EC	Negociation Techniques	5		СМ	20	2 CC Ed	orit et Dral	100%	RP	F	Report		100%	
х	KNG1I19Q		ECON502_INTS	EC	Finance	5		СМ	20	2 CC Ed	crit et Oral	100%	RP	F	Report		100%	
X	KNG1I13W		FRLE501_INTS	EC	Français langue étrangère	5		СМ	20	2 CC Ed	orit et Oral	100%	RP	F	Report		100%	

TYPE DIPLOME: Licence

VDI: L8SDVLL5

Légende

Titre des colonnes

Obl. O : obligatoire, X : à choix, F : facultatif

Nature d'élément pédagogique

Part. ELP partagé avec plusieurs listes, le nombre de listes le partageant est entre parenthèses

Volume hor.

Volume horaire

Modal.

Modalité

Coeff. Poids des différents types d'évaluation (en %)

Nature d'enseignement

CM Cours Magistral
TD Travaux Dirigés
TP Travaux Pratiques
EAD Enseignement à distance

EADM Enseignement à distance magistral

 Stage
 Stage

 AUTO
 Autonomie

 Other
 Autre

 PROJ
 Projet

 PTUT
 Projet tutoré

SEMINAIRESéminaire de rechercheSORTSortie pédagogique

TER T.E.R.

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC (contrôle continu)

CCI CCI (contrôle continu intégral)
CI CI (contrôle intermédiaire)

CT CT (contrôle terminal - pendant la période d'examens)

CTA CTa (contrôle terminal anticipé - hors période d'examens)

Voir (voir remarques)

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT (contrôle terminal - pendant la période d'examens)

RP (report)

Voir (voir remarques)

Nature de l'évaluation pour les MCC

Assiduité Assiduité à l'enseignement

Ecrit Ecrit

E (dossier) Ecrit - dossier
Ecrit et Oral Ecrit et Oral

E (fiche) Ecrit - fiche de lecture
E (DM) Ecrit - devoir maison
E (mémoire) Ecrit - mémoire

ecrit-ou-oral Ecrit ou Oral (NE PLUS UTILISER)
E ou O (t. sort) Ecrit ou oral selon tirage sort

 E (rapport)
 Ecrit - rapport

 E (rap. stge)
 Ecrit - rapport stage

 E (DS)
 Ecrit - devoir surveillé

Oral Oral

O (exposé) Oral - exposé
O (soutenance) Oral - soutenance

Pratique Pratique

P (exam. ligne)
P (labo langue)
Pratique - examen en ligne
Pratique - labo de langue

P (travail ligne) Pratique - travail autonome en ligne

Remarques
Report
Report

Les règles de compensation :

Le regroupement cohérent d'unités d'apprentissage est l'année.

Quand la compensation s'effectue entre deux semestres au sein d'un regroupement cohérent d'unités d'apprentissage organisé sous la forme d'une année, elle s'effectue entre les deux semestres d'une même année universitaire (L1 : entre le semestre 1 et le semestre 2 ; L2 : entre le semestre 3 et le semestre 4 ; L3 : entre le semestre 5 et le semestre 6). La compensation annuelle s'applique automatiquement dès qu'elle peut s'opérer. Lorsqu'un semestre n'a pas été validé en première session, la compensation prend en compte la meilleure des moyennes semestrielles obtenues entre la première session et celle obtenue à l'issue de la seconde chance. Quand la compensation est organisée à l'intérieur d'un semestre, elle s'effectue, pour chaque session, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les différentes UA. Dans ce cas, le semestre est définitivement acquis et capitalisable dès que l'étudiant a obtenu la moyenne de 10 sur 20 et validé les éventuels modules, sous réserve de l'application de la note seuil.

La compensation d'un semestre entraîne la compensation des UA pour lesquelles l'étudiant n'a pas atteint la moyenne de 10 sur 20. Un semestre non validé en raison de l'application de la note seuil ne peut pas être compensé.

Les règles de progression :

La poursuite d'études dans une nouvelle année (L2 ou L3) n'est possible que si tous les semestres des années antérieures ont été acquis individuellement ou compensés.

Un étudiant à qui il ne manque qu'un semestre de l'année écoulée peut être autorisé à progresser dans l'année supérieure par le vice-président formation sur proposition du jury concerné, à condition que le nombre de crédits manquants dans le semestre non compensé soit inférieur ou égal à 6. Cette autorisation s'accompagne d'une inscription administrative dans l'année supérieure au cours de laquelle les crédits manquants doivent être validés.

Un étudiant redoublant peut se voir proposer par l'équipe pédagogique de suivre par anticipation, « à crédit », des UA de l'un ou des deux semestres de l'année supérieure sans inscription administrative dans cette même année et dans les limites définies par l'équipe pédagogique dans son contrat pédagogique.

Modalité d'attribution d'une mention :

L'attribution d'une mention à l'ensemble des étudiants d'une mention de licence est facultative. La décision relève de la composante concernée.

La licence est délivrée avec la mention :

- Assez bien si la moyenne 12 sur 20 des semestres 5 et 6 est atteinte ;
- Bien si la moyenne 14 sur 20 des semestres 5 et 6 est atteinte ;
- Très bien si la moyenne 16 sur 20 des semestres 5 et 6 est atteinte.